



vu par la C.C. le 27.3.72

mut 71/72

ARRÊTÉ

relatif à la dénomination d'un chemin sur la commune
de Bernex,

du 1^{er} mars 1972

LE CONSEIL D'ÉTAT

vu la délibération de la commune de Bernex
du 15 décembre 1971;

vu le préavis favorable des archives d'Etat;

vu les dispositions du règlement sur la dési-
gnation des artères, du 2 avril 1968,

A R R E T E

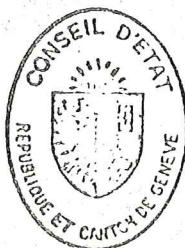
Il est donné le nom de :

1. Chemin des Bullets au chemin situé en bordure de
la rive gauche de l'Aire entre le pont de Lully
et le pont de Certoux.

Cette nouvelle dénomination entrera en vigueur
le 15 avril 1972.

Communiqué à :

Travaux 4 ex.
Police 2 ex.
Sautier 3 ex.



Certifié conforme
Le chancelier d'Etat:

Halland